

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N°16

SEANCE DU 16 FEVRIER 2024

### Délibération n°2024-05

Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 28  
Nombre de votants : 22

Date de convocation : 9 février 2023  
Secrétaire de séance : Romain COTTEY

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES		X	
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC	X		
	ALBAN BERNARD Pouvoir à Mr Jacquet		X		MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID		X	
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG			X
	PONCIN GEORGES	X			LOTTE BERNARD		X	
	BIGOT AGNES		X		MARMIER NOELLE	X		
	SAJUAN CATHERINE		X		FILET MARIE-CLAUDE	X		
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE	X		
	DUPOIT GUY	X			CLERC HERVE			X
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X	X		AMEIL MARC		X	
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X	
	DUBOST MICHEL	X			BODILLARD MARIE-CLAUDE	X		
	GOYON MARIE-ANGELIQUE	X			JAMBON MICHEL		X	
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL		X	
	SAUVAGE CLAUDIE	X	X		ROZIER JOELLE			X
CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL		X		
RABUEL CLAUDE		X		LAURENT MICHELE	X			
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN	X			BEROU JEAN-PHILIPPE		X	
	LUX JEAN-MICHEL	X			LUCENET THIERRY		X	
	VIOT DOMINIQUE		X		RIBOLLET ROGER			X
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE			X	CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD			X	MORIN BRIGITTE			X
	ECKERT PIERRE		X		FONTAN CORINE			X
	BRUNEL PHILIPPE		X		DOUCET-BON BRUNO	X		
	ROBERT MAGALI		X		PERRAUD CAMILLE		X	
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY			X	BEAUDET NATHALIE			X
	FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X

**OBJET : Evolution des tarifs des bacs 240 litres d'occasion**

Afin de permettre aux usagers de stocker des volumes d'emballages supérieurs aux 40 litres des bacs de pré-tri usuels, le SMIDOM proposera de céder des bacs ordures ménagères de 240 litres réformés mais en bon état, au tarif de 20 €. Cela, pour aider l'utilisateur à limiter le nombre de ses déplacements en déchèteries.

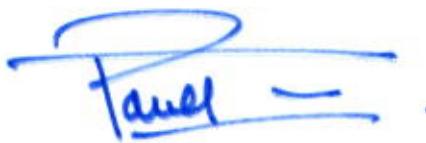
Le Comité Syndical est invité à approuver la création d'un nouveau tarif de cession de bac d'occasion de 240 litres non pucé pour un montant de 20 euros.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,** approuve à l'unanimité le tarif proposé pour les bacs 240 litres d'occasion non pucés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
Le 16 février 2024.

Le Président,  
Paul FERRE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture de l'Ain le  
et publication ou notification le